



Syndicat National **Force Ouvrière**
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

Liminaire CAPL n°2 du 01/10/2019

Recours en évaluation catégorie B

Monsieur Le Président,

Le Gouvernement a décidé de s'en prendre aux fonctionnaires en faisant passer cet été, la loi de transformation de la fonction publique.

À la rentrée, il s'attaque à l'ensemble des salariés, en présentant le rapport DELEVOYE mettant en cause le système des retraites et des pensions par répartition et le maintien des régimes particuliers.

Au nom de l'exemplarité subie par les personnels, la Direction Générale des Finances Publiques poursuit, elle, son travail de destruction méthodique du réseau et d'abandon programmé de missions en accélérant les fusions, restructurations, fermetures et suppressions de sites et de postes avec pour conséquence directe un éloignement physique d'une frange fragilisée de la population et des élus locaux.

La Direction Générale des Finances Publiques annonce également près de 6 000 suppressions d'emplois sur 3 ans en son sein, alors que les services par manque de moyens humains n'arrivent déjà plus à faire face aux charges de travail.

À cela, le 16 septembre 2019, les agents ont massivement à près de 38 % de grévistes au niveau national, et 48 % dans les Côtes d'Armor, répondu :

qu'ils ne voulaient pas que l'on change leur statut

qu'ils ne voulaient pas que l'on modifie le système de répartition des retraites et des pensions.

qu'ils ne voulaient pas du Nouveau Réseau de Proximité,

et qu'ils ne voulaient pas de nouvelles suppressions d'emplois,

En conclusion, **FO-DGFIP** revendique :

- L'abrogation de la loi transformation de la fonction publique
- L'arrêt des suppressions d'emplois,
- Le retrait du projet de Nouveau Réseau de Proximité et l'arrêt des restructurations et fermetures de sites, des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité.
- Le retrait du projet de réforme des retraites, le maintien du système par répartition et le maintien de tous les régimes particuliers
- La reconnaissance financière de nos qualifications et compétences.